



TOUS AU TAQUET POUR REBOISER LE DOMAINE DU RELAIS

Dossier

LE NOUVEAU VISAGE
DE GRANDE ANSE SE DESSINE

Travaux

INSTALLATION D'UNE MSAP DANS
LE QUARTIER DE PITON DES GOYAVES

Pratique

PLAN ORSEC DENGUE

Sommaire

PETITE-ÎLE À LA UNE - N° 15

AVRIL 2019

Édito/Sommaire

2/3

Jeunesse

Éducation artistique La ville au rythme de la culture
Le Conseil municipal des enfants s'active ! 4

Logement

Opération "Citronnelle"
21 logements locatifs très sociaux vont sortir de terre 5
Résidence Kumquat Des logements
innovants à la conception unique à La Réunion 6

Pratique

Plan ORSEC Dengue 7

Travaux

Installation d'une Maison de Services Au Public
dans le quartier de Piton des Goyaves 8-9

Société

Petite-Île décroche le label Ville active et sportive ! 10
Ordre National du Mérite et remise des prix de l'Éducation Citoyenne 11

Economie

Stratégie du Bon Achat Petite-Île aux côtés des PME et TPE locales
Requalification des voiries : Les travaux de se poursuivent sur la CD 29
et la RD 31 12

Dossier :

Le nouveau visage de Grande Anse se dessine
Projet de bassin de baignade de Grande Anse 13-14

Associations

....
..... 15

Environnement et développement durable

Campagne de plantation
Tous au taquet pour reboiser le Domaine du Relais 18

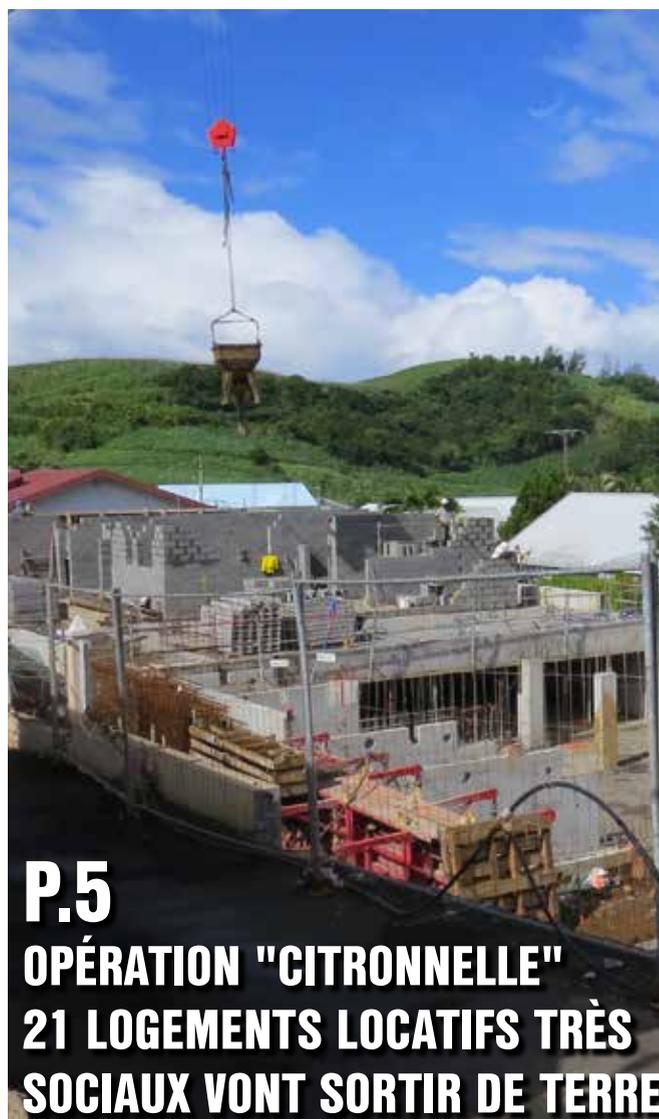
Retour en images 19

Portraits

L'association Biotope de Grand'Anse
L'association les P'tits Bout'Chou a soufflé ses 20 bougies 20-21

Tribune de l'opposition 22

Tribune de l'opposition 24



P.5
OPÉRATION "CITRONNELLE"
21 LOGEMENTS LOCATIFS TRÈS
SOCIAUX VONT SORTIR DE TERRE

Directeur de publication :

Serge Hoareau, Maire de Petite-Île

Rédacteurs : Blast Réunion et service municipaux

Photos et illustrations : Rivière Laurent,

le service communication

Charte graphique : Design System

Mise en page & Exécution : service communication

Impression : Ah-Sing

Tirage : 5500 exemplaires

Remerciements : Services municipaux, .

La rédaction décline toute responsabilité quant au contenu des sites internet mentionnés dans le magazine municipal.



CHERS ADMINISTRÉS,

J'ai le plaisir de vous rendre compte de l'action engagée dans la commune au moyen de ce nouveau numéro du bulletin municipal. Vous êtes nombreux à nous interpeller sur les divers chantiers qui ont été engagés. Nous voulons vous dire combien nous sommes certains que cette phase, où Petite-Île se transforme en commune-chantier, est nécessaire afin d'atteindre notre objectif : faire de Petite-Île une ville rurale répondant agréablement aux besoins de ses habitants. Ainsi, plusieurs quartiers font et feront l'objet de travaux conséquents qui donneront une nouvelle image à notre commune.

En matière de logements, la commune s'est lancée dans un vaste programme de construction à caractère social pour répondre aux attentes de nos demandeurs de logements aidés. D'ores et déjà, 28 logements à Piton des Goyaves, 21 logements à Charrié et 21 logements au Centre-Ville, sont en cours de réalisation. Plus de 75 logements viendront compléter cette offre avec les 48 appartements de la résidence pour personnes âgées, une quinzaine en locations aidées, et une quinzaine en accession qui sortiront de terre dans les prochaines semaines au Centre-Ville de Petite-Île. Concernant la modernisation des voiries communales, l'effort se poursuit et les chemins Jessy, Rosile et Elie Gonthier ont été mis en enrobés. Ces routes relèvent du programme 2018 et, une nouvelle liste de chemins fera l'objet d'aménagement en 2019 afin de conforter la

circulation des automobilistes, à savoir : chemin Ariste Pothin, chemin Désiré partie basse, impasse des Calebasses, chemin Cambrai, rue du Casino et rue Suacot partie ouest.

S'agissant des travaux de sécurisation et de modernisation de la RD 31, dans la traversée de Ravine du Pont, il est à noter que le chantier a pris du retard et qu'il a été décidé de lancer une nouvelle phase de travaux sur la partie comprise entre le chemin Venant et l'allée des Orchidées ; décision qui devrait permettre de régler la problématique de l'évacuation des eaux pluviales et nous laisser plus de temps pour mieux intégrer la problématique des activités économiques situées au cœur du bourg.

Au volet équipement, les travaux de la Maison des veillées sont programmés pour démarrer en août. Ce projet comprend deux salles mortuaires, une salle de préparation des corps et un espace technique. Autre projet sur lequel travaillent les services : la création du nouveau cimetière. Cet équipement se situera à l'intersection de la rue Adéonor Payet et du chemin Napoléon, et les acquisitions foncières nécessaires seront réalisées par L'Etablissement Public Foncier de la Réunion pour le compte de la commune.

Enfin, vous avez pu constater que le stade du Centre-Ville fait l'objet d'une fermeture depuis

le mois de février. Lors du contrôle annuel des mâts du terrain de football, le bureau d'étude a effectivement constaté et signalé l'état défectueux des supports, d'où leur dangerosité. Leur enlèvement qui devait se faire au courant du mois de mai, n'a pu l'être pour des raisons d'indisponibilité des grues de levage. Les travaux seront entrepris en juillet - ce qui cause des désagréments pour les utilisateurs de cet espace, et nous comptons ici sur votre compréhension.

Comme vous pouvez le remarquer, Petite-Île continue à se structurer et à se doter d'équipements répondant à vos attentes.

**Votre Maire et Conseiller départemental
Serge HOAREAU**



Aider à développer la fibre artistique des élèves de la commune ! C'est dans cette optique que Petite-Île a, le vendredi 12 avril, signé le Contrat local d'Education Artistique (CLEA) sur la période 2018-2021 en partenariat avec le rectorat, la Direction des Affaires Culturelles et la CIVIS. Ce dispositif permet à chaque élève du 1er degré de renforcer sa pratique artistique en lui facilitant l'accès à la fois aux œuvres, aux artistes et aux lieux d'expression culturelle.

La commune de Petite-Île mène, depuis plusieurs années, une politique active en matière d'éducation artistique et culturelle pour les élèves du primaire. En signant le dispositif CLEA, levier essentiel de la politique d'éducation artistique et culturelle, la municipalité vient réaffirmer son engagement à favoriser l'accès des plus jeunes à la culture. Fruit d'un partenariat entre collectivités et institutions, le nouveau

CLEA, cette année, est fortement orienté sur la musique avec deux projets phares :
- « l'éveil musical » où cinq classes de maternelle bénéficieront de 25 heures de cours ;
- « la rentrée musicale » où cinq classes élémentaires formeront une chorale pour un total de 125 heures d'accompagnement. De nombreux autres projets seront aussi mis en place au sein des

écoles, notamment dans les domaines artistiques tels que la photographie, l'architecture, les arts plastiques, la lecture et l'oralité, ou encore le théâtre. Ainsi, les enfants auront la possibilité de participer à des festivals et spectacles ou encore à des opérations, telles que « la grande lessive », « une ville à la loupe », « un architecte à l'école », « un artiste à l'école », « un auteur à la bibliothèque », ...



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS S'ACTIVE !

La démocratie s'apprend dès le plus jeune âge ! C'est ce qu'expérimentent nos élus du Conseil municipal des enfants (CME) depuis fin 2018. C'est l'occasion également pour nos 33 Petite-Îlois du cycle 3 de se faire entendre et de s'investir auprès de la municipalité sur de nombreux projets.

Le CME a pour ambition d'initier à la vie politique, à la citoyenneté et à la démocratie. Il vise également à encourager la jeunesse à s'impliquer dans la vie des quartiers tout en favorisant le vivre-ensemble. En véritables porte-paroles des écoliers, les jeunes élus se sont réunis plusieurs mercredis après-midi pour travailler à l'élaboration de leurs projets. Les cerveaux

de nos conseillers ont été en ébullition ! Après leurs premiers mois de mandature, ils ont fait le point sur leurs idées de projets. Ainsi, la commission « Loisirs Sport Culture Animation » souhaiterait organiser un événement avec la participation d'un artiste et d'un sportif réunionnais. La commission « Développement durable et Environnement

» a reconnu les efforts fournis par la mairie et sont en discussion sur leur choix de projet. Enfin, la commission « Citoyenneté, accès aux droits, lutte contre la violence et les discriminations » aimerait monter une saynète sur le thème du harcèlement moral et des discriminations.



OPÉRATION "CITRONNELLE" 21 LOGEMENTS LOCATIFS TRÈS SOCIAUX VONT SORTIR DE TERRE

A proximité du Centre-Ville, l'opération « Citronnelle », un programme de 21 logements locatifs très sociaux (LLTS), a été officiellement lancée en décembre dernier. La pose de la première pierre a ainsi eu lieu à la rue Joseph Hoareau, en présence du bailleur, la SEMAC (Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Construction). Un acte symbolique qui vient renforcer l'offre de logement social sur la commune de Petite-Île.

La Ville de Petite-Île va s'enrichir de 21 logements très sociaux situés à proximité immédiate du Centre-Ville, à l'angle des rues Mahé de Labourdonnais et Joseph Hoareau. Ce projet, porté par la SEMAC, s'établira sur une superficie de 1.458 m² dans une zone d'habitation à densité moyenne, caractérisée par un tissu urbain plus ou moins discontinu.

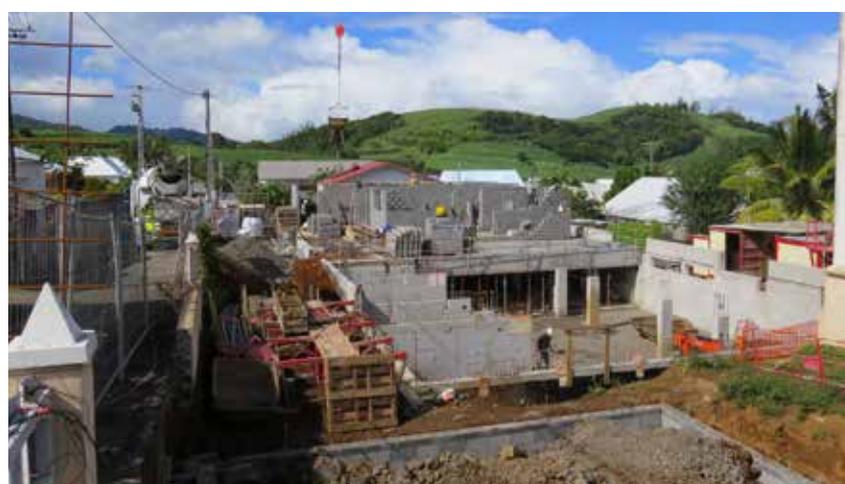
L'opération « Citronnelle » entend améliorer la qualité de l'habitat et le cadre de vie de 21 familles petite-îloises qui pourront bénéficier d'un logement décent. Proposant six T1, six T2, six T3 et trois T4, les 21 LLTS livrables dans 20 mois, sont répartis sur deux bâtiments à R+2 et

composés partiellement de combles.

L'accès principal des véhicules et piétons se fera sur la rue Joseph Hoareau, avec un accès piéton secondaire donnant sur la rue Mahé de Labourdonnais. Les locataires bénéficieront d'un stationnement en sous-sol de 21 places et d'un autre en aérien pour personne à mobilité réduite (PMR).

L'ensemble des logements sera desservi par des coursives extérieures couvertes et déportées de la façade. Le reste de la parcelle accueillera en partie l'assainissement autonome, les jardins privatifs des logements du rez-de-chaussée et un jardin potager commun.

Le bâtiment principal sera implanté parallèlement à la rue Joseph Hoareau, alors que le second corps fera face à la rue Mahé de Labourdonnais. Les constructions seront coiffées de toitures deux pentes et les parties de bâtiment situées en limite recevront un traitement particulier, avec bardage et/ou béton rainuré. Des résilles métalliques seront implantées sur les coursives en face des chambres servant de brise vue et permettant ainsi de préserver l'intimité des résidents.





RÉSIDENCE KUMQUAT DES LOGEMENTS INNOVANTS

À LA CONCEPTION UNIQUE À LA RÉUNION

C'est ensemble que la SEMADER et la ville de Petite-Île ont posé la première pierre de la résidence Kumquat, le mardi 12 mars. Ce programme immobilier novateur et unique à La Réunion, composé de 21 logements, est situé à Charrié à 700 mètres d'altitude, dans une zone où l'hygrométrie est forte.

Des maisons solaires passives seront construites pour bénéficier au maximum du rayonnement solaire, grâce à leur conception (orientation, répartition des ouvertures, isolation...), à la qualité de leurs composants (murs, toitures, sols, fenêtres...) et à une ventilation performante pour maîtriser les apports d'air et le degré d'humidité. Elle offrira ainsi un grand confort par la constance de sa température intérieure et les très faibles écarts de température entre l'air et les parois.

Le concept innovant de serre froide a été développé spécifiquement pour Kumquat. Conçues avec une approche bioclimatique, les serres froides de la résidence garantiront naturellement le confort thermique des locataires, en dépit de son emplacement dans une zone particulièrement fraîche et humide. Installés en façade nord de tous les logements, ces espaces d'environ 9m² agiront comme de véritables régulateurs de climat intérieur. Ils capteront au maximum la chaleur extérieure pour la restituer ensuite à l'intérieur de l'habitation. Ces serres opéreront naturellement un transfert

thermique et permettront à terme de faire des économies d'énergies.

Un esprit de village

L'aménagement des jardins est l'une des principales caractéristiques du projet. Les stationnements seront complètement protégés, et invisibles en surface. Ce travail d'intégration permettra de conserver un maximum d'arbres et de végétation sur le site. La stratégie de choix des plantations a été également réfléchi, en adéquation avec le micro climat local et des impératifs d'entretien aisé.

Par ailleurs, les espaces partagés ne seront pas clôturés, afin de favoriser le vivre-ensemble dans un esprit de village. Les jardins collectifs positionnés au centre de l'opération seront traités de manière à temporiser les eaux pluviales et la grande aire d'assainissement sera gazonnée afin d'offrir un espace de jeux pour les enfants.

Cette résidence, à taille humaine, sera livrée en novembre 2020 et se composera de 21 logements dont six

T2, huit T3 et sept T4. Avec des surfaces allant de 52 m² pour les T2 à 86 m² pour les T4, la résidence proposera des loyers accessibles. La totalité des logements intégrera les nouvelles règles d'adaptabilité aux handicapés, grâce à la présence d'une unité de vie dans chaque logement.





PLAN ORSEC DENGUE

En raison de l'épidémie de dengue qui sévit depuis fin novembre 2017, la commune de Petite-Île, la 5ème commune la plus touchée de l'île, a décidé de mettre en œuvre un plan « d'organisation des secours » spécifique.

Mode opératoire des services de l'Etat : lorsqu'un cas de dengue est dépisté, il est automatiquement signalé à l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui fait une enquête épidémiologique afin de programmer des interventions dans un périmètre de 100 mètres autour de l'habitation du malade.

Cette prospection permet de dépister de nouveaux cas, de sensibiliser le voisinage sur les moyens de prévention et de lutte contre les moustiques, et d'informer sur l'intervention.

Pour sa part, la commune a mobilisé l'intercommunalité et ses propres moyens internes afin d'optimiser l'efficacité du travail des services de l'Etat.

Lorsque l'ARS intervient dans un secteur, les agents du service Environnement, aidés de la Brigade environnementale de la CIVIS, font de la prévention auprès des habitants des secteurs adjacents. Pour accomplir cette mission, le personnel communal des routes et du bâtiment a été réquisitionné afin de prêter main forte à leurs collègues, dont l'effectif a aussi été renforcé par

des contrats PEC supplémentaires.

Une concertation entre le service Environnement, la Police Municipale et la CIVIS permet d'améliorer le délai de traitement des véhicules hors d'usage.

La collectivité a mis en place une campagne de communication choc par voie d'affichage, et des supports numériques de la ville (site, Facebook) pour alerter sur l'importance de protéger les personnes fragiles en adoptant les bonnes pratiques. Elle s'efforce également de relayer dans les meilleurs délais l'intervention de l'ARS.

L'Etat et la CIVIS ont prévu d'augmenter les fréquences de ramassage des déchets dans les zones repérées par le personnel de l'ARS.

L'opération « Pas de quartier pour nos déchets » sera renouvelée prochainement.

Soyons tous des citoyens responsables : respectons les jours de collecte des déchets, organisons l'entretien régulier de nos jardins, et sachons

utiliser les moyens que la collectivité (déchèterie, bornes de collectes et de recyclage, retour aux magasins pour l'électroménager, utilisation de l'ancien véhicule en apport lors d'un rachat, ...) met à notre disposition afin d'être efficaces dans notre lutte.





INSTALLATION D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DANS LE QUARTIER DE PITON DES GOYAVES

Piton des Goyaves accueillera très prochainement une Maison de Services Au Public (MSAP). Installée dans les locaux de la mairie annexe, la MSAP offrira un service de proximité de qualité aux habitants du quartier, et les accompagnera dans leurs démarches administratives.

Dans quelques jours, les portes de la Maison de Services Au Public de Piton des Goyaves s'ouvriront. L'étude d'opportunité, menée dans le cadre de l'appel à projet départemental « Mise en œuvre des MSAP », a conduit la ville à implanter cet équipement dans le secteur de Piton des Goyaves. En effet, ce quartier situé dans la zone d'adhésion du Parc National de La Réunion, laisse apparaître, à l'instar des zones rurales des hauts de l'île, des caractéristiques d'enclavement socio-économiques, qui pourraient être atténuées grâce au développement d'un service public de proximité.

De ce fait, Petite-Île a fait le choix de la réhabilitation des locaux de la mairie annexe de Piton des Goyaves afin d'offrir un service de proximité et de qualité aux usagers ; qualité assurée par le respect du cahier des charges (animateur formé, ouverture régulière, ...) et par l'adhésion à la charte nationale de qualité, garantie par un label décerné par l'État.

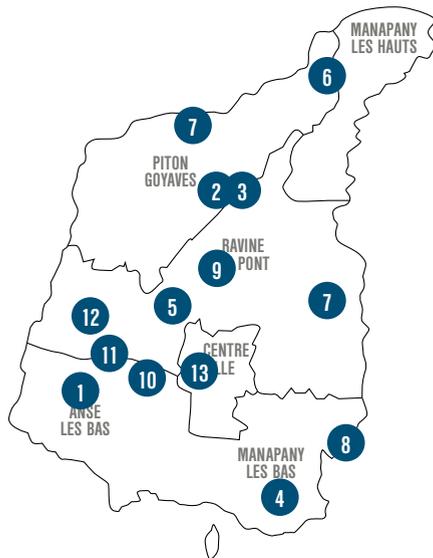
Cet espace, convivial et pensé pour la population, proposera ainsi aux habitants des hauts de la commune, l'accès à un bouquet de services en ligne, principalement en matière

d'emploi et de prestations sociales. Les usagers du lieu seront accompagnés par un animateur dans leurs démarches de la vie quotidienne ; la MSAP articulera donc présence humaine et outils numériques afin de rendre accessible le service public au plus grand nombre. Elle permettra également de rapprocher l'action publique de l'utilisateur, mais aussi de renforcer le partenariat entre les services de l'État, la commune, et les institutions en charge des politiques publiques : Etat-Civil, demandes d'aides légales et facultatives du CCAS, une permanence du Pôle-emploi, de la CAF et de la Mission locale.

La création de la MSAP participe à développer l'offre digitale à destination de sa population (développement de l'offre de services en ligne via les institutions partenaires, déclarations diverses).



PETITE-ÎLE EN CHANTIER



TRAVAUX RÉALISÉS 1 HYDROCURAGE

Rue des Maraîchers



TRAVAUX RÉALISÉS 2 HYDROCURAGE

Chemin Désiré



TRAVAUX RÉALISÉS 4 AMÉLIORATION

Chapelle de Manapany les Bas



TRAVAUX RÉALISÉS 10 INSTALLATION D'UN MIROIR

Allée des Flanboyants



TRAVAUX RÉALISÉS 11 SIGNALISATION

Impasse des Primeveres



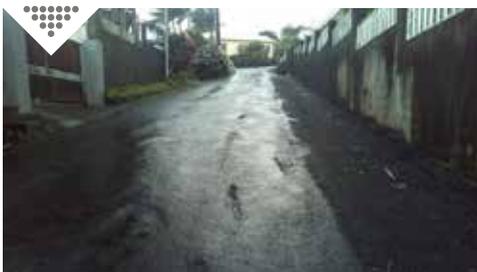
TRAVAUX EN COURS 12 RÉALISATION D'UN FIL D'EAU

Chemin Terrain Bâche



TRAVAUX EN PRÉPARATION 3 MISE EN ENROBÉ

Chemin Désiré



TRAVAUX RÉALISÉS 8 SÉCURISATION

Rue Adenor Payet



TRAVAUX RÉALISÉS 9 SIGNALISATIONS

Allée des Capillaires



TRAVAUX RÉALISÉS 5 REFECTION SIGNALISATION HORIZONTALE

Rue du Gymnase



TRAVAUX RÉALISÉS 6 REPLACEMENT PASSAGE A GRILLE

Chemin des Accacias



TRAVAUX RÉALISÉS 7 SÉCURISATION

Rue Joseph Lacarre



TRAVAUX EN COURS 13 PRÉPARATION DE MISE EN ENROBÉ

Rue du Casino





PETITE-ÎLE DÉCROCHE LE LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE !

ivement impliquée dans le développement de l'activité physique au sein de la commune depuis plusieurs années, Petite-Île s'est vue décerner le label « Ville active et sportive » avec deux lauriers. Après Saint-Denis, Saint-Paul et Saint André, elle est ainsi la quatrième commune de l'île à avoir été labellisée pour le millésime 2019-2021.

Récompenser les initiatives publiques en matière de sport et valoriser la mise en place d'activités sportives diversifiées et accessibles à tous les publics, sur le territoire. Telle est l'essence même du label mis en place par le Conseil National des Villes Actives et Sportives et dont les membres fondateurs sont l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) et l'UNION Sport & Cycle, sous le patronage du ministère des Sports. Ce label est accordé pour une durée de deux ans et est accessible à toutes les communes de France et d'Outre-mer.

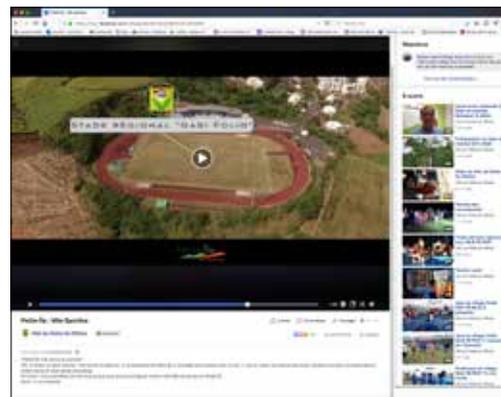
Les communes labellisées sont classifiées en quatre niveaux représentés par des lauriers. Pour sa première participation, Petite-Île remporte ainsi deux lauriers pour avoir rendu accessible et développé le sport dans la ville. Une

belle distinction pour la municipalité qui est désormais reconnue pour la variété de ses activités avec une vingtaine de disciplines ; pour sa politique innovante soulignée par la création du complexe sportif et également pour son parc de 21 équipements mis à la disposition des sportifs de la commune.

« L'obtention de ce Label est tout d'abord un gage de qualité et de reconnaissance de l'action municipale en matière d'action sportive, et ce, à l'échelle nationale. C'est aussi un symbole de réussite collective pour les clubs, les bénévoles, les licenciés sans qui, la ville ne pourrait proposer un panel d'actions sportives aussi large. Nous espérons que ces deux premiers lauriers vont inciter les acteurs du sport à continuer à se déployer pour obtenir les 4 lauriers ! » souligne le Maire Serge Hoareau.

Coup de projecteur sur Petite-Île

La candidature de Petite-Île au label a fait l'objet d'un film de promotion des équipements et des activités sportives proposés aux habitants de la commune. Une production réalisée avec la participation de nombreux sportifs et associations qui se sont rendus disponibles et se sont prêtés au jeu de la caméra, pour faire la démonstration de leur sport. Le film d'une durée de 4 minutes est disponible sur notre page Facebook "Ville de Petite-Île Officiel".





ORDRE NATIONAL DU MÉRITE ET REMISE DES PRIX DE L'ÉDUCATION CITOYENNE

La commune de Petite-Île a eu le privilège d'accueillir le 6 avril 2019 l'organisation de l'Assemblée Générale de la Section Régionale de l'Ordre National du Mérite ainsi que la cérémonie de remise des prix de l'Éducation Citoyenne.

La réunion et la cérémonie se sont déroulées en salle du Conseil municipal devant tous les membres de cette association ainsi qu'en présence des lycéens de Saint Benoît, de Sainte-Suzanne et de Saint-Paul. Ces élèves, ainsi que leurs enseignants, qui se sont distingués par un comportement quotidien exemplaire et la réalisation d'actions relevant du champ de la

citoyenneté, se sont vu remettre le Prix de l'Éducation Citoyenne. Ce prix encourage tous les acteurs de la communauté éducative qui consacrent, chacun à leur niveau, une partie de leur temps quotidiennement à inculquer les valeurs civiques aux jeunes.

À cette occasion, notre commune a également été mise à l'honneur par le

Président Patrick Hervé qui a remis au Maire Serge Hoareau la médaille de l'ordre Français institué le 3 décembre 1963 par le Général De Gaulle.

Cette reconnaissance honorifique met en avant les actions engagées par notre commune dans les divers secteurs que sont le social, le patriotisme, l'éducation, et les services rendus à la population.





STRATÉGIE DU BON ACHAT PETITE-ÎLE AUX CÔTÉS DES PME ET TPE LOCALES

Donner la possibilité aux TPE et PME d'accéder plus aisément aux marchés publics de la ville. Tel était l'objectif de Petite-Île en adoptant la Stratégie du Bon Achat (SBA), le 18 août 2016. Depuis cette ratification, la commune a mis en place de nouvelles pratiques et a vu son score SBA augmenté significativement, lui permettant de décrocher le double A.

Soucieux de favoriser le développement de l'économie, et par conséquent, la création d'emplois, le Maire a souhaité donner toutes les chances aux PME et TPE locales de se positionner sur ses marchés publics à travers la Stratégie du Bon Achat. Il s'agit d'un accord conclu entre un acheteur public et des organisations professionnelles, à travers lequel les signataires s'engagent à mettre en œuvre les conditions propices à l'accès des TPE et PME à la commande

publique réunionnaise.

La SBA repose sur trois piliers appelés le triple A : Anticipation, Adaptation et Ancrage territorial. L'Anticipation tend à informer les entreprises sur les marchés prévus, à organiser des moments d'échanges ou encore à faciliter l'acte de candidature. L'Adaptation vise à dimensionner administrativement les marchés et à alléger la trésorerie des entreprises. Et enfin, l'Ancrage territorial est la valorisation

des savoir-faire locaux dans la commande publique en favorisant le développement des filières et le développement durable.

Ainsi, en moins de trois ans, la commune a réussi à améliorer ses pratiques dans chacun des trois piliers et est passée de 32 points en 2016 à 66 points à la fin de l'année 2018, obtenant ainsi le double A. Petite-Île poursuit ainsi ses efforts en vue de décrocher un jour ce fameux triple A qui s'obtient à 99 points !



REQUALIFICATION DES VOIRIES : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT SUR LE CD 29 ET LA RD 31

Soucieuse d'améliorer le cadre de vie et la sécurité de ses administrés, la commune de Petite-Île a entrepris la requalification de certaines voiries, à l'instar du CD 29 et de la RD 31. Les travaux sur ces chemins départementaux, qui devaient s'achever en octobre 2018, ont pris du retard car des défauts ont été relevés dans leur réalisation.

Concernant la route départementale, les travaux ont été scindés en trois phases. La première, au carrefour Lavergne reliant la RD 31 au CD 29, devait être complétée en huit mois. La phase 2, menant au chemin Venant, aurait dû durer six mois et demi, alors que pour la dernière, allant jusqu'à l'allée des Orchidées, trois mois supplémentaires devaient être requis.

Une première réunion de concertation s'est tenue, fin mars, avec des commerçants situés

sur la portion comprise dans la phase 1. Cette rencontre a permis à la municipalité de leur présenter les outils d'accompagnement qui seront mis en œuvre pour la prise en compte des conséquences des travaux sur leur chiffre d'affaires à l'issue du chantier.

Cet échange a, d'ailleurs, fait ressortir la nécessité de retravailler plus finement l'organisation des travaux avec les commerçants. En effet, les nombreux commerces seraient trop rapidement

impactés par les travaux de la phase 1. Il a donc été demandé à la SPL Maraina, mandataire de la commune d'inverser les trois phases initialement prévues.

Ce temps sera utilisé pour une meilleure coordination du chantier de la phase 1. De ce fait, la période de préparation de la phase 3, entre le chemin Venant et l'Allée des Orchidées, a démarré début mai par la mise au point du marché et le repérage technique sur site.



LE NOUVEAU VISAGE DE GRANDE ANSE SE DESSINE

Engagés depuis mai 2018, les travaux d'aménagement de l'arrière-plage de Grande Anse avancent à grands pas. Il est important de rappeler que ce projet a été relancé en 2014 par l'équipe municipale. Il a été repris et repensé avec une ferme volonté municipale de faire de ce site un haut lieu touristique de La Réunion. Cette orientation a été confirmée par la CIVIS, la Région et l'Europe.

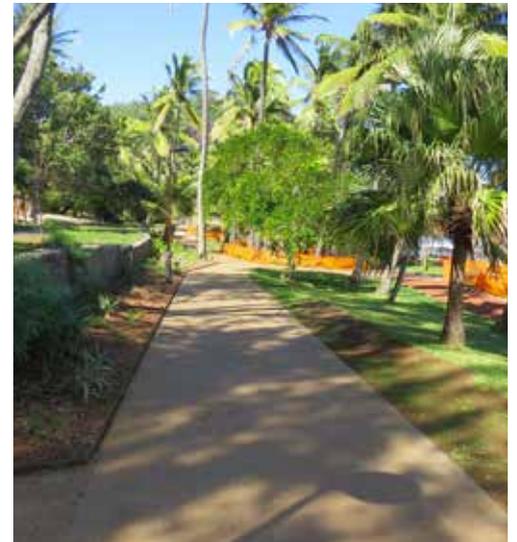
Petit à petit la cure de jouvence imposée à ce joyau de notre commune, prend fière allure. L'adhésion de la population petite-îloise et des associations environnementales montre combien nos décideurs ont été attentifs aux attentes citoyennes.

Les travaux de viabilisation sont en passe d'être achevés : les parkings, les allées, les accès aux personnes à mobilité réduite, les réseaux d'éclairage public et d'eau potable, le parcours sportif, les foyers collectifs... tous ces équipements vont donner une autre dimension à Grande Anse tout en lui gardant son aspect sauvage et pittoresque, et en préservant l'environnement.

Pour compléter cet ensemble, et pour promouvoir l'activité traditionnelle du pique-nique familial, la plantation

d'arbres endémiques et des dispositifs de lutte contre l'érosion viennent conforter cet espace prisé par les touristes, les Réunionnais eux-mêmes et plus particulièrement les Petite-Îlois. Il conviendra de veiller au respect du site, quitte à employer les grands moyens, afin d'éviter une dégradation de ces nouvelles infrastructures.

Enfin, quant aux travaux de superstructures, à savoir les 4 rondelles, le local des agents et la réhabilitation du four à chaux et des sanitaires, confiés à l'entreprise SEBD, ils démarreront au début du second semestre 2019, et apporteront plus de confort pour les usagers du site et de meilleures conditions de travail pour les restaurateurs.





PROJET DE BASSIN DE BAINNADE DE GRANDE ANSE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une offre de baignade sécurisée, la commune de Petite-Île s'est positionnée auprès du Comité d'Organisation Stratégique du Tourisme associant l'Etat, le Département et la Région Réunion, pour lancer le projet de réhabilitation du bassin de baignade de Grande Anse.

Le programme d'études et de travaux pour l'extension de notre bassin de baignade a été approuvé en conseil municipal le 19 février 2017 et, la SPL Maraina s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage déléguée. Ce projet répond à la volonté politique de créer une zone de loisirs structurée autour du bassin de baignade.

Le programme des travaux prévoit :

- L'extension de la superficie du bassin de baignade de 3600 m² à 7200 m² ;
- La sécurisation et l'amélioration du

confort de baignade ;

- La création d'une zone d'apprentissage de la natation ;
- La construction d'un poste de surveillance de la baignade ;
- L'amélioration de l'accessibilité du bassin,
- L'amélioration du confort de la plage ;
- La conservation de l'aspect naturel du site.

L'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération s'élève à près de 7.000.000 €HT. L'Europe et la Région

accompagneront la commune dans la réalisation de cet équipement.

Ce projet qui est au stade d'études réglementaires, fera l'objet d'une large concertation avant le démarrage des travaux. Le Conseil municipal du 26 mars dernier en a fixé les modalités : organisation de réunions publiques, mise à disposition du public d'un registre pour recueillir les observations de la population, communication sur les supports numériques de la ville....





LE BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2019 ET SES PRIORITÉS

Le budget 2019 a été voté le 26 mars 2019 par le Conseil Municipal, dans la continuité du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 19 février dernier. Son équilibre est assuré par une reprise du résultat qui s'avère à nouveau excédentaire en 2018.

DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019 TOUJOURS SOUS CONTRAINTES

Conformément au débat des orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 février dernier, la collectivité devra, en 2019, continuer à faire preuve de rigueur et de prudence pour pouvoir maintenir le dégagement des marges de manœuvre financières, et ce, malgré un contexte socio-économique fragile, au bord de l'implosion sociale.

L'optimisation des moyens de gestion et des arbitrages serrés devra être menée tout au long de l'année pour garantir la réalisation, à la fois de l'action municipale, et celle des projets d'équipement structurants.

En matière de dépenses, les objectifs à tenir pour les services et la municipalité seront les suivants :

- Le maintien de la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes tout en poursuivant les efforts de rationalisation des moyens (humains et matériels), et la lutte contre

le gaspillage ;

- La maîtrise de l'évolution de la masse salariale ;
- La stabilisation des autres charges de gestion courante, tout en continuant à assurer le soutien aux associations ;
- La poursuite sur la même dynamique d'investissements de manière à répondre aux besoins d'équipements publics pour la population.

En matière de recettes, il s'agira :

- € De poursuivre le travail de suivi et de mise à jour des assiettes fiscales en lien étroit avec les services fiscaux sans augmentation des taux communaux ;
- D'identifier les éléments du patrimoine (matériels et immobilier) pouvant faire l'objet de cessions, voire de valorisation (redevance d'occupation nouvelle, loyer ...);
- De financer les investissements davantage par les subventions reçues et par nos ressources propres de manière à limiter le recours à l'emprunt.

Le budget 2019, tel qu'il a été élaboré,

entend donc répondre à ces objectifs, à savoir concilier la maîtrise de la gestion financière de la commune tout en maintenant un service public de qualité et de proximité.

UN BUDGET 2019 AMBITIEUX

Pour la 2ème année consécutive le budget de la Commune s'établit à plus de 31 millions (M) d'euros, soit en hausse de +0,83 % par rapport à 2018 (+ 258.000 €

Il se répartit à plus de 19 M € en Fonctionnement et 12 M € en Investissement.

Il intègre l'affectation du résultat de clôture de l'année 2018, à savoir :

- Un report d'excédent en fonctionnement pour + 2.064.000 ;
- Une couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 1.008.000 ;
- Un report de « solde déficitaire » en investissement en 2018 pour - 1.335.000 Euros.



Pour Rappel :

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer son quotidien.

Le budget d'investissement prépare quant à lui l'avenir de la collectivité.

Les principaux chantiers programmés pour 2019 sont les suivants :

- L'achèvement des travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire à l'école Fleurs de Cannes (Crédit de paiement 2019 : 379 000),
- La construction de deux salles de veillée (Crédit de paiement 2019 : 767 000),
- L'aménagement de sanitaires publics autonettoyants sur le centre-ville (250 000),
- La modernisation de la Rue Joseph Pothin (515 000),
- Les travaux d'assainissement et de recalibrage de la RD 31 – Tranches 2 au niveau de la RD 31, de l'intersection RD 29 au chemin Lavergne (Crédit de paiement 2019 : 900 000),
- Les travaux d'assainissement et de sécurisations des chemins J. Lacarre et A. Bénard. (Crédit de paiement 2019 : 580 000),
- La réalisation d'un nouveau programme de travaux d'enrobés (350 000)
- La réalisation de travaux le terrain modélisme au Domaine du Relais (100 000),

- La participation de la ville au financement de l'opération de logements sociaux sur le Piton des Goyaves (47 000)
- La création d'un exutoire Rue Francisées (Crédit de paiement 2019 : 200 000 €)
- Les études pour l'extension et la réhabilitation du bassin de baignade de Grand Anse (Crédit de paiement 2019 : 130 000),
- Les études de construction d'un espace culturel (Crédit de paiement 2019 : 35 000)
- Les études d'un nouveau cimetière (Crédit de paiement 2019 : 65 000),
- Les études pour la réhabilitation de l'école Bougainvilliers (Crédit de paiement 2019 : 50 000),
- Les études pour la réhabilitation du stade du centre-ville (Crédit de paiement 2019 : 70 000),
- Les études pour la couverture du plateau sportif au niveau du collège Joseph Suacot (Crédit de paiement 2019 : 50 000 €)
- Les études pour la transformation des satellites et de la cuisine centrale (Crédit de paiement 2019 : 50 000).

Découvrez quatre associations de la commune.



COEUR DE RUE

Missions : Promouvoir la culture HIP-HOP à travers différents styles de danse. Mettre en place des activités de quartiers avec différentes communes, les écoles. Organiser des événements hip-hop, des spectacles et des podiums pour présenter l'activité.

Activités proposées : cours de danse hip-hop (spécialité break dance)

Public : à partir de 6 ans

Lieu de pratique : Salle d'animation du Piton des Goyaves

Contacts :

Présidente: Madame Cléda ROBERT
Tél : 0693 46 28 31 et 0692 66 56 94
Mail : coeur2rue@gmail.com



LA GRUE BLANCHE

Missions : Faire découvrir aux adhérents la culture et la philosophie du Tai Ji Quan. Rechercher à se perfectionner par la pratique et des voyages de formations.

Activités proposées : Tai Ji Quan

Public : Tout public

Lieu de pratique : Salle le Poivrier.

Contacts :

Présidente : Monsieur Joël GRONDIN
Tél : 06 92 87 28 30
Mail : grondin.joel@live.fr



A L'ORÉE DES SENS

Missions : Favoriser, développer et promouvoir le bien-être, la santé et l'épanouissement personnel, notamment par le biais des ressources provenant du règne animal, végétal et minéral.

Activités proposées : Massage Suédois, Massage Amma, Shiatsu, LaHoChi, Médecine Traditionnelle Orientale, Sonothérapie, Méthode Lire en Soi, Janzu, Musicothérapie, cours de chant, cours de piano...

Projet : Centre de bien-être et de santé globale, en lien avec la richesse de la nature Réunionnaise, et accessible à tout un chacun !

Public : Tout public

Adresse : 60 rue Mahé de Labourdonnais, 97429 Petite-Ile

Contacts :

Président : Madame Marine CRESPIN
Tél : 0692443712
Mail : aloredessens@gmail.com



ASPHALTE

Missions : Gérer et promouvoir des activités sportives liées au domaine de la glisse et des sports urbains tel que le skateboard, le roller, le BMX, le Streetboard.

Activités proposées : Roller, vélo BMX, Skate, ...

Public : Tout public

Lieu de pratique : 3, chemin Ringuin Bassin Plat
97410 Saint-Pierre

Contacts :

Président : Monsieur Stéphane GARNIER
Tél : 0262 76 50 16
Coordonnateur : David MIRET
Tél. : 06 92 64 75 95



L'opération de plantation d'espèces endémiques était de retour à Petite-Île, le 29 mars dernier. Chaque année depuis 2015, la commune met en place une campagne de plantation dans l'un de ses sites publics dans le cadre de son anniversaire. L'événement, qui est un succès à chaque édition, est mis en place avec le concours des écoles, du Conservatoire Botanique, du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin et de la CIVIS.

La préservation de la biodiversité est, depuis plusieurs années, au centre des priorités de Petite-Île. Chaque année, la ville organise diverses activités collectives et de sensibilisation autour de cette cause qui lui tient à cœur. Ces manifestations s'inscrivant dans une démarche pilotée par le Conservatoire Botanique s'intitule « Démarche Aménagements Urbains et Plantes Indigènes (DAUPI) ».

Par cette démarche participative intégrant scientifiques, professionnels

et décideurs, il s'agissait de mettre en œuvre la DAUPI à l'échelle de la commune, de sensibiliser le jeune public à la préservation de la biodiversité, d'aménager les espaces en lieux de vie agréables, de restaurer la végétation au Domaine du Relais en remplaçant les plantes introduites par des plantes indigènes et de constituer une réserve de semences, de médicaments, de bois, de ressources pour les générations futures.

En tout, ce sont environ 10 espèces

et 50 plants, qui ont été mis en terre sur le Domaine dont le bois de cabri blanc, le bois de pintade, le bois de Judas, le bois noir des Hauts, le bois de joli cœur, le bois de pomme, le benjoin et la liane patte poule.



Petite-Île distinguée pour ses actions

Pour rappel, en 2015, lors des 80 ans de la commune, le projet de plantation de 80 arbres au Domaine du Relais avait remporté un trophée à l'occasion du concours CARRECO dans la catégorie « Urbanisme, aménagement durable ». aménagement durable ».



MARDI 12 MARS
KUMQUAT : POSE DE LA 1ÈRE PIERRE



DIMANCHE 7 AVRIL
GRAND PRIX CYCLISTE



DIMANCHE 28 AVRIL
**INAUGURATION DE LA FRESQUE
NORBERT GENPEY**



MARDI 2 AVRIL
**CONFERENCE DE PRESSE
DU BILAN DE FIN DE MANDAT**



MERCREDI 8 MAI
COMMÉMORATIONS ET DEPÔT DE GERBES



JEUDI 16 MAI
**CONFERENCE DE MARIO SERVIABLE
SUR LE THEME DU VIVRE ENSEMBLE**



MARDI 14 MAI
1ER COUP DE PELLE DU CHEMIN JOSEPH POTHIN



VENREDI 24 MAI
JOURNÉE DU VIVRE ENSEMBLE





L'ASSOCIATION BIOTOPE DE GRAND'ANSE

La commune de Petite-Île accueille sur son territoire l'Association Biotopie de Grand'Anse. Cette association, qui a été fondée en 2002, rassemble des personnes ayant l'ambition d'utiliser l'agriculture et, dans la mesure du possible l'agriculture bio comme support, afin de permettre le développement de l'accueil de personnes handicapées, et la création d'emplois pour ce public.

Dans un premier temps, l'Association a obtenu un agrément de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), pour la création d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Un ESAT est un établissement médico-social de travail, qui accueille des personnes en situation de handicap. L'ESAT de l'Anse offre une possibilité d'accueil de 80 places. Les personnes handicapées qui souhaitent intégrer l'ESAT de l'Anse, doivent avoir une orientation professionnelle en ESAT. Cette orientation est décidée par la MDPH.

Durant une période d'essai de 6 mois, avec l'accompagnement de professionnels, la personne va pouvoir découvrir les métiers proposés par l'établissement, afin de déterminer le métier qu'elle souhaite exercer ou qu'elle est capable d'exercer. Ce n'est qu'après cette période de découverte et de travail, qu'il sera décidé si la personne intègre définitivement ou pas l'ESAT, en vue de définir un projet individuel.

Quels sont les métiers proposés ?

- L'arboriculture, le maraîchage en bio et l'agriculture raisonnée permettent au nouveau travailleur de découvrir le métier, depuis la plantation jusqu'à la livraison du produit au client final ;
- L'entretien de locaux, immeubles collectifs et bureaux, et le nettoyage industriel ;
- L'aménagement paysager ;
- L'aménagement et l'entretien d'espaces

verts pour des hôtels ou des collectivités ;
- Les petits travaux de maçonnerie.

Dans l'ESAT, le travailleur handicapé acquiert des repères d'organisation de vie et de travail, le développement de compétences professionnelles, la confiance en soi. Pour les personnes qui disposent des compétences professionnelles et qui ont un projet d'intégration professionnelle, en milieu ordinaire, l'ESAT peut les accompagner, vers la découverte du monde de l'Entreprise. C'est une satisfaction indéniable pour les fondateurs de l'association, et une grande victoire, lorsque l'intégration en milieu de travail ordinaire fonctionne et débouche sur une embauche en CDI.

L'ESAT est dans cette optique, un véritable moyen d'intégration sociale et sociétale !

Fort de cette expérience et pour aller plus loin dans son soutien aux personnes handicapées, l'Association Biotopie a aussi ouvert un foyer d'accueil occupationnel (FAO).

Le FAO de l'Anse est un établissement d'accueil de jour et dispose d'un agrément de 20 places. Les personnes qui sont accueillies, au sein du FAO de l'Anse, bénéficient des activités à visée socio-éducatives. Les activités proposées vont leur permettre de s'épanouir et de les conduire vers l'autonomie au moyen d'un projet adapté et personnalisé.

L'Association Biotopie met des locaux à la disposition du FAO, et le Conseil Départemental participe au financement du personnel de la structure. En termes de moyens humains, ce ne sont pas moins de 7 personnes, un chef de service éducatif, une assistante sociale, un psychologue, deux monitrices éducatrices et deux assistantes médico-psychologiques, qui sont mises à disposition, afin de répondre aux besoins de ces personnes.

Toujours dans une dynamique de recherches de solutions d'intégrations, l'Association Biotopie Grand'Anse ouvre en 2015 une Entreprise Adaptée. Cette entreprise permet à 10 travailleurs handicapés de bénéficier du statut de salarié en qualité d'Ouvrier Polyvalent de Restauration. Cette création est un véritable levier pour la valorisation des compétences des travailleurs handicapés. En complément de cet outil de transformation, une cuisine centrale de 500 couverts a vu le jour. Et le « tangor » (au lieu de la cerise) sur le gâteau, un restaurant est venu compléter cette dynamique.

Au travers de ces initiatives, l'Association Biotopie Grand'Anse tente de valoriser d'une part, les ressources humaines et d'autre part, la production agricole de Petite-Île.

Vous pouvez apprendre davantage sur cette association en allant sur YouTube et y visionner les films de présentation mis en ligne.



L'ASSOCIATION LES P'TITS BOUT'CHOU A SOUFFLÉ SES 20 BOUGIES

Depuis 1999, l'association les P'tits Bout'Chou a fait du chemin. A travers ses activités d'éveil, d'accueils périscolaires et de loisirs, elle œuvre depuis deux décennies auprès des Petite-Îlois de 1 à 11 ans. Le samedi 20 avril dernier, elle a célébré son 20ème anniversaire en présence de nombreux invités. L'occasion pour la structure de se remémorer, non sans émotions, ses débuts, et de conter sa brillante évolution au fil des années en remerciant les familles et les partenaires.

Déjà vingt années se sont écoulées depuis la création de l'association les P'tits Bout'Chou qui propose, aux enfants de Petite-Île, des activités d'éveil, d'accueil périscolaire et un centre de loisirs. Désormais, bien ancrée dans la commune, les débuts n'ont pourtant pas été évidents pour la Présidente Marie-Lise Hoareau. « A l'origine, je souhaitais monter une halte-garderie pour répondre à une forte demande des parents, et devant les difficultés rencontrées, j'ai préféré mettre mon idée de côté » nous confie-t-elle.

Mais une rencontre en 1996 avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a fait remonter le projet à la surface. « Nous avons alors souhaité monter une association et avons reçu le soutien du CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active), et avons bénéficié d'un accompagnement pendant trois ans pour nous former à la création et à la gestion d'une association » déclare la directrice, Françoise Leveur.

Après une année d'existence, l'association a signé le premier Contrat Enfance-Jeunesse de Petite-Île. Sa

finalité est d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans, de contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur intégration dans la société, par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et par la responsabilisation pour les plus grands.

En véritable précurseur, « notre association a ainsi impulsé la commune vers le Contrat Enfance-Jeunesse mais aussi vers la mise en place de moyens pour les crèches, car à l'époque nous étions les premiers à faire remarquer le manque de structures pour les petits » ajoute la directrice. En effet, il y a vingt ans de cela, la commune n'était pas aussi développée qu'aujourd'hui. De nos jours, Petite-Île n'a pas à rougir par rapport aux autres communes qui, comme le soulignent les parents, et comme le confirme la Présidente, n'offrent pas tous ces services à leurs administrés.

En 2019, les P'tits Bout'Chou comptabilisent de nombreux adhérents et 17 salariés. « A l'époque, nous étions loin d'imaginer fêter nos 20 ans et d'être aussi solidement structurés. Nous avons pu avancer grâce aux parents de la

commune, au dévouement du conseil d'administration, mais aussi à la mairie et ses différents pôles, tel le service des affaires scolaires, et les équipes d'animations et techniques » se réjouit Marie-Lise Hoareau.

Aujourd'hui, l'association accueille même la deuxième génération. « Nous sommes ravis de recevoir les enfants des enfants que nous avons reçus et pour la petite anecdote, certains sont devenus nos salariés » révèle Françoise Leveur. Mais l'histoire est loin de se terminer. « Il y a beaucoup d'arrivants dans la commune, dont beaucoup n'ont pas forcément de structure familiale et se reposent donc beaucoup sur nous. Notre passion pour notre travail poussera les P'tits Bout'Chou à rempiler pour minimum 20 ans ! » conclut la Présidente.



Texte non parvenu



Juillet 2019

BAL DU 14 JUILLET

Date : Samedi 13 juillet au soir

Lieu : Gymnase

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Date : Dimanche 14 juillet

Lieu : Centre-Ville

SOIRÉE DES LAURÉATS

Date : Mercredi 17 juillet

Août 2019

FÊTE DU CINÉMA

Date : Du Mercredi 7
au Samedi 10 août

Lieu : Le Fangourin

CARAVANE DE L'ANIMATION

Date : Samedi 17 août

Lieu : Verger Hémerly

Septembre 2019

CARAVANE DE L'ANIMATION

Date : Samedi 7 Septembre

Lieu : Ravine du Pont

JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE

Date : Samedi 21 Septembre

Kolor'Run PI
Dimanche 14 Juillet
🕒 16H30
5 km & 10 km
Les couleurs de l'Espoir
Contre le Cancer de la Prostate

www.sportpro.re
0692.56.25.05

Cospi Athlétisme

COSPI
Petite île
YMBIOSE MEDICAL
CIVIS
DES VILLES SOLIDAIRES
GROUPE LM
LES FRUITS ET LEGUMES

Fête

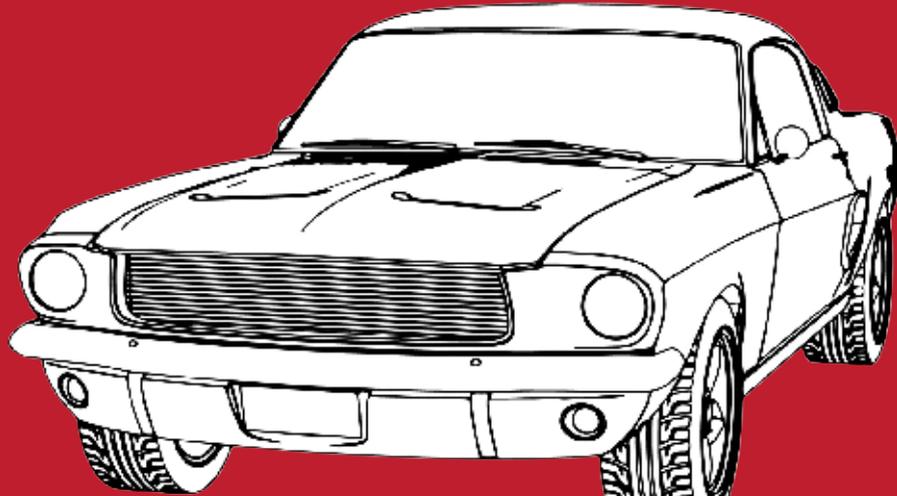
Nationale

*Bal déguisé du 13 juillet
au gymnase de 20 h à 01 h*



*Festivités du 14 Juillet
au centre-ville à partir de 10 h*

- . Cérémonie patriotique*
- . Grand défilé*
- . Défilé lots lontan
des associations*



www.petite-ile.re

Ville de Petite-île officiel



Petite Île
Une ville pour tous